

LETTRE DES USAGERS



C'est dans un contexte difficile que je m'adresse à vous en ce début d'année. Crise sanitaire persistante, inflation, absentéisme important, difficultés de recrutement, sont le lot quotidien et les perspectives sont à la fois incertaines et peu optimistes.

Au-delà de ce constat, nos établissements doivent poursuivre leurs missions dans un environnement réglementaire défavorable et un manque de visibilité à court et moyen terme sur les réformes annoncées... et retardées (réformes structurelles et financières des Soins de Suite et Réadaptation, des Services de soins Infirmiers à Domicile, des Unités de Soins de Longue Durée...).

Encore plus inquiétant, aucune réforme d'envergure n'est annoncée pour le fonctionnement des EHPAD, ni en termes d'évolution du système de tarification **afin de réduire le reste à charge trop important payé par les usagers, ni en termes d'évolution significative des moyens afin de répondre au niveau minimal de qualité légitimement attendu par les usagers et par les personnels**, dont la qualité de vie au travail est devenue critique.

Les EHPAD vont-ils se vider parce que les personnes âgées ne pourront bientôt plus y rentrer, faute de ressources suffisantes pour faire face à des coûts d'hébergement trop élevés ?

Les EHPAD vont-ils devenir des coquilles vides parce que les professionnels paramédicaux ne voudront plus exercer leur métier dans des conditions de travail très dégradées ?

Nous connaissons et prenons déjà de plein fouet les effets de cette situation. L'activité des établissements est en baisse, les déficits financiers augmentent, les recrutements d'agents qualifiés deviennent rares, la démotivation grandit, l'absentéisme augmente, **la qualité des prestations baisse**.

Si continuer à vivre à domicile reste le souhait légitime de chacun, l'état de santé et de dépendance et particulièrement les troubles du comportement liés aux pathologies dégénératives, rendent l'entrée en institution incontournable lorsque la personne se met en danger à son domicile.

Les EHPAD resteront donc l'ultime recours lorsque les autres solutions auront été épuisées. Les personnes accueillies seront toutes très dépendantes et/ou pathologiquement lourdes.

Les EHPAD devront donc continuer à exister, même si leur schéma doit évoluer.

Que pouvons-nous faire face à cette situation plus que préoccupante et en attendant des jours meilleurs ? Continuer à nous mobiliser et à déployer des efforts permanents afin de ne pas sombrer, afin de faire face.

Faire face, c'est d'abord faire preuve de solidarité, surmonter sa lassitude, partager ses difficultés, proposer des solutions, continuer à être dans l'action. C'est aussi ne pas perdre de vue nos missions de

service public, notre engagement auprès des plus fragiles. La cohésion à tous les niveaux est la condition majeure de la résilience. C'est ce que nous demandons à tous les agents.

Continuons à travailler pour l'amélioration de la prise en charge des patients et des résidents, en partageant nos expériences et nos ressources.

Mais nous devons aussi pouvoir compter plus que jamais sur la participation des usagers à la vie de l'institution, au travers de leurs représentants dans de nombreuses instances, comités de pilotage et groupes de travail, pour partager avec la direction du groupe et les directions d'établissements les actions à décider et à mettre en œuvre dans l'intérêt des patients et résidents, pour qu'ils subissent le moins possible les conséquences de cette situation générale d'insuffisance de moyens humains et financiers.

Que l'on soit usager, famille, institution, équipe de soins, mieux comprendre les difficultés de l'autre, en parler, rechercher ensemble des issues, être dans une posture de bienveillance réciproque, tout cela doit régir nos comportements et nos actions. Des relations sereines sont le gage de solutions comprises et partagées.

Nous devons pouvoir compter sur le relai des usagers et de leurs familles auprès des pouvoirs publics pour exprimer les besoins criants des personnes âgées dépendantes, malades, et des personnels qui les accompagnent.

Si le contexte est difficile, nous avons la chance d'avoir de nombreux projets, qui s'inscrivent dans la dynamique constante du groupe EP'AGE 36, et qui contribuent largement à l'amélioration de la qualité de vie des patients/résidents et de leur prise en charge ; par exemple :

- La restructuration/construction de la Chêneraie/Orangerie, au CDGI
- La restructuration/construction au CH de Levroux
- La réhabilitation du bâtiment le Nahon au CH de Valençay
- Le projet d'Unité de Soins Prolongés Complexes (USPC) au CDGI
- Le projet de spécialisation en gériatrie du SSR de Valençay
- Le projet de création d'un pôle inter-établissements entre les services de soins de suite de Levroux et Valençay
- Le projet d'Unité d'Hébergement Renforcé (pour les personnes âgées atteintes de troubles du comportement aigus) au CH de Valençay
- Le projet de Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (prise en charge non médicamenteuse pour des personnes atteintes de troubles cognitifs modérés) au CH de Valençay
- Le projet de Pôle d'Activités et de Soins Adaptés itinérant au CDGI
- Le projet de mutualisation des Services Infirmiers de Soins à Domicile du groupe EP'AGE 36 et de transformation en services autonomie à domicile.

Les projets portés par EP'AGE 36 doivent nous fédérer et nous permettre de consolider ce que nous avons réussi à construire ensemble, avec la participation des usagers : un groupe d'établissements d'accompagnement gériatrique dans l'Indre, reconnu au travers de ses compétences.

Nos savoir-faire, l'expertise de nos équipes, notre capacité à innover, sont au service de la population âgée et nous devons poursuivre dans ce sens. Les attentes sont immenses et les enjeux pour les années à venir le sont autant. Souhaitons qu'une réforme de fond (tarifaire, financière et structurelle) des EHPAD voit rapidement le jour.

Dans quelques semaines, je cesserai mes fonctions à la direction générale du groupe EP'AGE 36. Ces 15 années écoulées ont été riches et passionnantes. Je souhaite que le groupe EP'AGE maintienne son cap, puisse aller au bout des projets engagés et qu'il en engage d'autres, avec une équipe de direction soudée, des usagers impliqués dans l'évolution de l'institution, des personnels motivés.

Cette continuité est possible grâce au travail accompli par tous pendant ces années.

Mes remerciements vont aux équipes de terrain, médicales, soignantes, médicotechniques, techniques, administratives et de direction. Grâce à la qualité de leur travail quotidien, grâce à leur mobilisation et leur solidarité depuis le début de la crise sanitaire, elles ont assuré et assurent encore la continuité de la prise en charge des patients et des résidents, leur sécurité et leur confort, malgré la fatigue accumulée.

Mes remerciements s'adressent également aux membres des différentes instances délibératives ou consultatives, pour la confiance qu'ils m'ont accordée et aux représentants des usagers pour leur compréhension et leur soutien.

J'aurai l'occasion de saluer les membres des instances, les personnels et les usagers ou leurs représentants, le 25 janvier à Vatan, Le 27 janvier à Valençay, le 30 janvier à Levroux et 31 janvier au CDGI, lors du traditionnel échange des vœux.

Dans l'attente, je profite de cette tribune, pour vous souhaiter une très bonne année 2023 pour vous-mêmes et vos proches, en formulant le souhait que cette crise sanitaire s'éloigne le plus vite possible.

François DEVINEAU, Directeur



PLAN D'AIDE A L'INVESTISSEMENT DU QUOTIDIEN

Dans le cadre du plan d'aide à l'investissement du quotidien 2021 (Séjour de la santé et Plan « France Relance »), les établissements du groupe EP'AGE 36 ont bénéficié de financements de la CNSA :

Centre Départemental Gériatrique de l'Indre

Montant total accordé : 165 209,33 €

INVESTISSEMENTS REALISES

Equipement améliorant la qualité de vie au travail des professionnels :

Matériels de manutention et de mobilisation des résidents, dispositifs de bio-nettoyage vapeur.

Prévention des chutes, de la dénutrition :

Plateformes de pesée, lits adaptés dans la prise en charge des maladies neurodégénératives.

Accompagnement des soins des résidents :

Electrocardiographes, équipements multi-sensoriels et interactifs, chaises-douche et chariots-douche.

Centre Hospitalier de Valençay

Montant total accordé : 45 606,22 €

INVESTISSEMENTS REALISES

Auto-laveuse, verticalisateur, chariot-douche, chaises-douche, entraîneur thérapeutique, restauration de la verrière et ravalement partiel des façades du bâtiment Le Nahon.

Centre Hospitalier de Levroux

Montant total accordé : 54 993,48 €

INVESTISSEMENTS REALISES

Equipement améliorant le confort en été et QVT des professionnels :

Climatisation du bureau de transmissions des soignants d'une unité sécurisée (une armoire électrique produisant de la chaleur est installée dans cette pièce aveugle), climatisation réversible de la véranda de l'unité sécurisée.

Travaux limitant l'exposition à la chaleur :

Isolation des vitrages de la toiture et pose de stores pour la véranda, pose de stores aux fenêtres du PASA, pose de stores bateaux pour puits de lumière dans le secteur commun nuit d'une unité sécurisée.

Accompagnement des soins des résidents :

Achat d'un chariot-douche électrique avec plateau et tête relevable.

EHPAD de Vatan

Montant total accordé : 22 705,67 €

INVESTISSEMENTS REALISES

Accompagnement des soins des résidents :

Achat de moniteurs paramétriques, d'un verticalisateur, de chaises garde-robe extra larges, de disques de transfert, d'un lit bariatrique et de lits ultra bas.

Equipement améliorant le confort en été :

Aménagement de deux salons.

Prévention des chutes :

Achat de barres parallèles.

Travaux limitant l'exposition à la chaleur :

Pose de stores aux fenêtres de l'établissement.

Jardin thérapeutique :

Installation de bancs et tables.

● TARIF 2023 REPAS ACCOMPAGNANT : 13,13 € ●

Les résidents / patients ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de partager de manière ponctuelle un repas avec leurs proches. Pour des raisons d'organisation, les équipes soignantes doivent en être informées au moins trois jours à l'avance. Des tickets repas, dont le tarif est fixé annuellement, sont en vente et doivent être remis aux personnels soignants lors de la prise des repas.

Le règlement se fait auprès du Service Accueil et Gestion des Séjours pour le site principal, ou auprès du personnel pour les unités extérieures.

Modes de règlement :  (à l'ordre du Trésor Public) OU  (prévoir le montant exact)